



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 juin 2008

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 juin 2008

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 4 juillet 2008

**Acquisition et mise en oeuvre d'un progiciel de gestion globale du
courrier - Procédure Adaptée - Approbation du marché**

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine RENAUD-PAGE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN -

Conseillers :

M. Michel GENDREAU - M. Patrick DELAUNAY - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Bernard JOURDAIN - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain PIVETEAU - M. Alain BAUDIN - M. Michel SURET-CANALE - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - Mme Françoise BILLY - Mme Geneviève RIZZI - Mme Annick DEFAYE - Mme Annie COUTUREAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER -

Excusés ayant donné pouvoir :

Anne LABBE donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL - Emmanuelle PARENT donne pouvoir à Frédéric GIRAUD - Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Nicole GRAVAT - Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Alain BAUDIN -

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 juin 2008

DELIBERATION D20080246

DIRECTION SYSTEMES
INFORMATION
TELECOMMUNICATIONS

**Acquisition et mise en oeuvre d'un progiciel de gestion globale du
courrier - Procédure Adaptée - Approbation du marché**

Monsieur Jean-Louis SIMON Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

La Ville de Niort a souhaité refondre la gestion de son courrier pour améliorer son efficacité et mieux répondre à la demande des administrés.

L'organisation d'une gestion informatisée du courrier à l'échelle de la Collectivité doit permettre de raccourcir et de mieux gérer les circuits de diffusion et de validation, de mieux maîtriser les délais de traitement, de faciliter les recherches sur les courriers traités ou en attente.

La Ville de Niort a lancé au mois de Mars 2008, une consultation afin de mettre en concurrence les entreprises capables de répondre à ses besoins tels qu'ils ont été définis dans le Cahier des Charges établi par les services municipaux.

Cette consultation a été faite pour la passation d'un marché à procédure adaptée et à bons de commandes conformément aux dispositions des articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics.

Le montant estimatif du marché, passé pour une durée de **deux ans** à compter de la notification a été fixé à :

Minimum en € TTC	Maximum en € TTC
70.000 €	210.000 €

Dans le cadre de la consultation par procédure adaptée, la Commission MAPA (Marché à Procédure Adaptée) s'est réunie le lundi 16 juin 2008 pour formuler son avis sur le choix de l'attributaire.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le marché attribué à la Société DIGITECH SA – 13322 MARSEILLE pour le montant estimatif ci-dessous :
1^{ère} année : 48.090,00 € hors taxes, soit 57.515,64 € TTC
2^{ème} année : 30.284,00 € hors taxes, soit 36.219,66 € TTC
Soit un montant total estimatif de : 78.374,00 € HT, soit **93.735,30 € TTC** pour la durée du marché.
Les dépenses seront imputées sur la ligne budgétaire : Ch. 20 – S/s Ch. 0202 – Art. 205
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer le marché.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Jean-Louis SIMON